

**SÉLECTION / EXPOSITION 2018**  
**« Les Aquarellistes Francophones de Belgique asbl»**  
**REGLEMENT**

**Date de l'exposition :** du 19 au 28 octobre 2018  
Vernissage le vendredi 19 octobre 2018 à 18h30

**Lieu :** Galerie du Beffroi  
13, rue du Beffroi - Namur

Cette exposition est réservée à tous les membres adhérents de l'AFB en ordre de cotisation. Pour les non-membres, ils pourront s'acquitter de la cotisation annuelle avant la sélection (avant le 15/5) via le site [www.aquarelbel.com](http://www.aquarelbel.com) (« Inscriptions »).

### **INSCRIPTIONS A LA SELECTION**

Les inscriptions sont ouvertes à partir du **1<sup>er</sup> février jusqu'au 15 mai 2018**.

Le formulaire d'inscription à la sélection se trouve sur le site de l'asbl, [www.aquarelbel.com](http://www.aquarelbel.com) dans la rubrique « Evènements ».

Merci de le remplir et de le renvoyer à [aquarelbel@gmail.com](mailto:aquarelbel@gmail.com).

Un montant de 10 € est à payer pour les frais d'inscription à la sélection qui ne sera effective qu'à la réception de ce montant sur le **compte de l'asbl n° BE91 0688 9976 7276 avec mention « Sélection Expo AFB 2018/NOM prénom »**.

Ce montant ne sera pas remboursé en cas de non-sélection.

### **ORGANISATION DES SÉLECTIONS**

- Les photos des aquarelles ainsi que la fiche de candidature devront être envoyées jusqu'au **15 mai 2018 inclus** :
  - a. Soit par mail à [aquarelbel@gmail.com](mailto:aquarelbel@gmail.com), avec la mention « Exposition de l'AFB 2018 »,
  - b. Soit par courrier, à « Les Aquarellistes Francophones de Belgique asbl », rue E. Winteroy 57, 1082 Bruxelles (dimensions photos papier pas inférieures à 21x27,9 cm : format A4).

**Nombre d'œuvres présentées : 4 œuvres maximum dans le format demandé.**

En cas de sélection, 1 à 4 œuvres seront exposées suivant les résultats et la place disponible dans la galerie.

- c. Aucun dossier de candidature ne sera renvoyé.
  - d. Les résultats de la sélection seront communiqués personnellement à chaque membre par mail **aux environs du 15 juin 2018**.
- Les photos envoyées par mail devront être de très bonne qualité/définition, de 1 Mo minimum et 2 à 3 Mo grand maximum par photo et dans le format requis : **exclusivement en format JPG** - non retouchées et couleurs fidèles à l'original (par courrier, format minimum A4). Les fichiers devront **obligatoirement porter le titre de l'œuvre ainsi que le nom de l'artiste**.

Le jury se réserve le droit de ne pas laisser exposer des aquarelles qui s'avèreraient trop différentes de l'image ayant servi de base à la sélection.  
Les artistes sélectionnés s'engagent à livrer uniquement les œuvres vues par le jury.

- La sélection se fera par un Jury d'aquarellistes compétents et confirmés qui prendra en compte la qualité et l'originalité du sujet (créativité, intuition), le degré de maîtrise technique et artistique, (composition, valeurs, harmonie des couleurs) ainsi que l'harmonie entre les diverses aquarelles présentées.
- Aucune justification ne sera donnée concernant la sélection ou non des artistes.
- Pour l'exposition, il est demandé de respecter une certaine harmonie dans l'ensemble des aquarelles tant au niveau des œuvres qu'au niveau des passe-partout et des encadrements qui seront sobres et si possible blancs
- Tous les formats sont admis mais ne devront pas dépasser 90 cm de large x 1,40 cm de haut (encadrement compris).
- Il n'est pas admis de copies ou plagiats sous peine d'exclusion.
- Les œuvres seront originales et réalisées principalement à l'aquarelle.
- Les œuvres réalisées lors de stages ne sont pas admises
- Les œuvres ne devront pas dater de plus de cinq ans et n'auront pas déjà fait l'objet d'une récompense ou d'un prix.
- Les aquarellistes sélectionnés seront avertis personnellement par mail et devront s'acquitter du droit d'accrochage de 8 € par aquarelle sélectionnée, au plus tard le 31 juillet 2018 dernier délai.

#### DEPOT/ACCROCHAGE DES ŒUVRES

Les œuvres seront accrochées le vendredi 19 octobre 2018 à partir de 10h00 jusqu'à 15h30 dans la Galerie du Beffroi à Namur.

Les membres accrocheront leurs œuvres selon un plan établi par les organisateurs. Le n° d'emplacement ainsi que des étiquettes avec les noms et titres des œuvres seront remis à l'entrée.

Les œuvres seront pourvues à l'arrière d'un système d'accrochage solide ainsi que d'une étiquette au dos portant le nom/prénom de l'artiste, n° de téléphone et titre de l'œuvre.

Toutes les cimaises, panneaux et éclairages sont fournis.

Pour les personnes qui auraient un empêchement, les œuvres pourront aussi être déposées sur R-V en contactant l'asbl. Nous en prendrons évidemment bien soin mais dans aucun cas, l'AFB ne pourra être tenue responsable en cas de dégradation.

## ASSURANCE

L'AFB prend en charge la mise à disposition de la salle. Chaque artiste veillera à assurer personnellement ses œuvres pour la durée de l'exposition. L'AFB décline toute responsabilité en cas de perte, d'avarie, de vol ou d'incendie des œuvres exposées.

## EXPOSITION

Outre les membres sélectionnés, nous aurons également le plaisir d'exposer nos membres d'honneur de l'année.

Les aquarellistes sélectionnés sont tenus d'être présents au vernissage ainsi qu'au moins un jour (hors vernissage et décrochage) pendant la durée de l'exposition en assurant au minimum deux heures de permanence (disponibilités demandées dans la fiche d'inscription).

Une liste de prix des œuvres à vendre sera mise à disposition du public par les membres organisateurs. Aucune commission ne sera retenue par l'AFB lors de ventes réalisées pendant l'exposition. L'artiste s'occupera personnellement de la vente éventuelle de ses œuvres.

Les membres pourront déposer des cartes de visite, publicités pour stages, etc. à l'entrée sur une table prévue à cet effet.

L'AFB remettra **un 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et un 3<sup>ème</sup> prix du JURY** lors du vernissage ainsi que diverses mentions. Le **PRIX DU PUBLIC** sera dévoilé le jour du décrochage.

## PUBLICITE

La promotion de l'évènement sera assurée par l'AFB via son site Internet et les réseaux sociaux, ainsi que les média. L'affiche et l'invitation seront envoyées à chaque artiste qui pourra les imprimer et les distribuer à ses contacts. Chaque artiste sélectionné s'engage à promouvoir sa participation de son côté, en diffusant l'information au maximum. Nous vous rappelons que pour éviter les abus, le vernissage sera accessible uniquement sur invitation.

## DECROCHAGE

Le décrochage aura lieu le dimanche 28 octobre 2018 vers 18h00 après la proclamation du prix du Public.

Chaque aquarelliste décrochera lui-même ses œuvres. L'asbl pourra éventuellement garder les œuvres non reprises au maximum 2 jours, sur demande. En cas de non-retrait, les œuvres seront renvoyées au frais de l'artiste par un transporteur choisi par les organisateurs.

Merci à tous, bon travail et au plaisir de vous voir bientôt !  
Les membres organisateurs.